

COMPTE-RENDU
de la 5^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 18 mai 2017



Objet : 5^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 18 mai 2017, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du douze mai deux mille dix-sept adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL (procuration à Roland ROTH jusqu'à son arrivée au point 12.3), Gaston MEYER, Nathalie STAUB, Hubert BOURING, Claude DECKER, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Jean-Luc ECHIVARD, Cyrille FETIQUE, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ (arrivé au point 6.1), Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Jean-Pierre MULLER, Bertrand POTIE, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Michaël WEBER, Yves ZINS, Eric BAUER (arrivé au point 12.1), Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Evelyne CORDARY, Carole DIDOT, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Caroline FUHRMANN, Robert FUSS, Daniel GREFF, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Patrick HINSCHBERGER, Anna KOEPPPEL, Patricia MOMPEN, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER (Procuration à Marc ZINGRAFF jusqu'à son arrivée au point 6.1), Pascal SANITATE, Martine SCHAUB, Cathia SCHEUER, Jean-Marc SCHWARTZ (Départ au point 18.1), Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Sébastien-Jean STEINER, Francisco VICO, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Denis NILLES ayant donné pouvoir à Chantal LEGERON, Pierre-Jean DIDOT ayant donné pouvoir à Gérard BERGANTZ, Olivier HAAG ayant donné pouvoir à Patricia MOMPEN, Virginie BLAZY ayant donné pouvoir à Hubert BOURING, Audrey LAVAL ayant donné pouvoir à Dominique LIMBACH, Jacques MARX ayant donné pouvoir à Céleste LETT, Nicole MULLER-BECKER ayant donné pouvoir à Christiane HECKEL, Jeannine QUODBACH ayant donné pouvoir à Jean-Luc ECHIVARD, Sylvie THIRION ayant donné pouvoir à Bernard CLAVE, Sylvain NEUGEBAUER suppléant de Vincent JOB, Bernadette BEINSTEINER suppléante de Pascal TARILLON, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Excusés : Laurent LAZZAROTTO, Claude WACKENHEIM, Géraldine BUBEL.

Absent non excusé : Michel UHRING.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

M. STENGER, Directeur Général Adjoint Services Finances-Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 30 mars 2017 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 18 mai 2017

2. Finances

2.1 Commission Intercommunale des Impôts Directs

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants,

D'approuver la liste ci-jointe des 20 titulaires et des 20 suppléants dressée par l'organe délibérant sur proposition des communes membres,

De demander au Directeur Départemental des Finances Publiques de désigner les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants,

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2.2 Indemnité de conseil au comptable du trésor

Décide

à l'unanimité des voix,

De demander le concours du Trésorier municipal pour assurer des prestations de conseil,

D'accorder l'indemnité annuelle du conseil au taux de 100 %,

De calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 précité et d'attribuer ladite indemnité à M. Serge KAWKA, Trésorier, pour un montant annuel 2017 de 8 645,05 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

4. Développement Economique

4.1 Golf Sarreguemines Confluences : tarifs additionnels

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la grille tarifaire complémentaire du golf Sarreguemines Confluences comme suit :

TARIFS 2017		REDUCTION	Tarif régulier TTC	tarif réduit TTC	tarif réduit HT
TARIFS GREENFEE INDIVIDUELS					
	Semaine	10,00 %	35,00 €	31.50 €	26.25 €

GREENFEE VIP 1	WE et jours fériés	10,00 %	45,00 €	40,50 €	33,75 €
GREENFEE VIP 2	Semaine	14,29 %	35,00 €	30,00 €	25,00 €
	WE et jours fériés	15,55 %	45,00 €	38,00 €	31,66 €
GREENFEE VIP 3	semaine	20,00 %	35,00 €	28,00 €	23,33 €
	WE et jours fériés	20,00 %	45,00 €	36,00 €	30,00 €

TARIFS GREENFEE TOURNOIS

GREENFEE TOURNOIS INTER-CLUB	SEMAINE	28,57 %	35,00	25,00 €	20,83 €
	WE et jours fériés	22,22 %	45,00	35,00 €	29,16 €
GREENFEE TOURNOIS AMICAUX	SEMAINE	100 %	35,00 €	GRATUIT	GRATUIT
	WE et jours fériés		45,00 €		

DROITS D'INSCRIPTION TOURNOIS

TOURNOIS AS	SEMAINE + WE et jours fériés		min 2.50 €	2,08 €
TOURNOI SPONSOR EXTERNE	SEMAINE + WE et jours fériés		5,00 €	4,16 €
			10,00 €	8,33 €

BONS CADEAU

10 x voiturette	18 trous	250.00 €	208.33 €
	9 trous	200.00 €	166.67 €
		+ 1 GRATUIT	+ 1 GRATUIT
10 x Greenfee	18 trous weekend	450.00 €	375.00 €
	18 trous semaine	350.00 €	291.67 €
		+ 1 GRATUIT	+ 1 GRATUIT

VOITURETTES

Place à l'année pour 1 voiturette privée appartenant à un particulier	Avec entretien	400.00 €	333.33 €
	Sans entretien	200.00€	166.67 €

TARIFS GREENFEE PARTICULIERS	
Directeurs - Président Associations – Professionnels – Greenkeepers d'autres clubs	1 Greenfee gratuit maximum par an.
Greenkeeper du golf Sarreguemines confluences	Gratuité annuelle
Sponsors de tournois	De 5 à 10 greenfees gratuits aux sponsors 2017 du golf Sarreguemines Confluences : Greenburner et Take Off
Réciprocité clubs voisins	5 greenfees gratuits (limité à 2 clubs maximum par an)
BALLES DE GOLF PRACTICE	
Ecole de golf	BALLES GRATUITES 2 grands seaux mis à disposition du pro.
Offres spéciales	QUANTITE DETERMINEE GRATUITE. Exemple offre spéciale publiée dans le Sarre et Blies « Baptême de golf » => 2 seaux de balles inclus.
TARIFS A RETIRER/A MODIFIER DE LA LISTE DE DECEMBRE 2016	
Prélèvement automatique avec paiement en 12 mensualités	Remplacé par 2 virements annuels ; le premier lors de la signature du contrat et le second le 15 juin.
Tarif sociétés	Facturation <u>avec</u> TVA

PRODUITS ALIMENTAIRES (LOUNGE DU GOLF)		TVA	HT	TTC
Jus de fruit	Orange	5,50%	1,42 €	1,50 €
	Pomme	5,50%	1,42 €	1,50 €
Boissons sucrées	Coca Cola light	5,50%	1,42 €	1,50 €
	Coca Cola	5,50%	1,42 €	1,50 €
	Lipton Ice Tea Pêche	5,50%	1,42 €	1,50 €
Eau	Carola bleue	5,50%	0,95 €	1,00 €
	Carola rouge	5,50%	0,95 €	1,00 €
Boissons chaudes	Café court	10,00%	0,91 €	1,00 €
	Café long	10,00%	0,91 €	1,00 €
	Thé vert ou earl grey	10,00%	1,36 €	1,50 €
	Infusion Pages	10,00%	1,36 €	1,50 €
Petite restauration sucrée	Madeleine coquille St Michel	5,50%	0,95 €	1,00 €
	OREO	5,50%	0,95 €	1,00 €
	Bahlsen Pick Up	5,50%	0,95 €	1,00 €
	Snickers	5,50%	0,95 €	1,00 €
	Nestlé Lion	5,50%	0,95 €	1,00 €
	Nestlé Kit Kat	5,50%	0,95 €	1,00 €
	Barre céréales Nestlé Fitness	5,50%	0,95 €	1,00 €
Petite restauration salée	Tuc Break original	5,50%	0,95 €	1,00 €
	Ancel mini-bretzel	5,50%	0,95 €	1,00 €
	Benenutz cacahuètes grillées	5,50%	0,95 €	1,00 €

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de ces tarifs et à signer tous documents à intervenir en ce sens.

4.2 Rachat du matériel d'exploitation de l'abattoir à la SEML

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la Communauté d'Agglomération à racheter à la SEML Sarreguemines Confluences le matériel d'exploitation de l'abattoir au prix de sa valeur nette comptable au 31/12/2016, à savoir 570 000 €.

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document et entreprendre toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

6. Equipements Sportifs

6.1.1 Validation du programme fonctionnel général du futur gymnase quartier Gentil

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider le programme, joint en annexe, de construction d'un gymnase sur le site dit du quartier Gentil à Sarreguemines, qui comprend un scénario de base et des options,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre,

6.1.2 Gymnase quartier Gentil - Demande de subvention au titre du CNDS

Décide

à l'unanimité des voix,

De soumettre au financement du Centre National du Développement du Sport les travaux de création d'une salle multi-sports à Sarreguemines,

De solliciter une aide de 2 433 001 €, soit 20 % du coût total de l'opération estimée à 12 165 000 € HT,

D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

6.1.3 Gymnase quartier Gentil - Autorisation de lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, pour la construction d'un gymnase sur le site dit du quartier Gentil à Sarreguemines.

7. Transports

7.1 *Système d'Information Multimodale de la Région - Avenant n°3 à la convention partenariale*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le projet ci-joint d'avenant n°3 à la convention multipartenariale relative au Système d'Information Multimodale (SIM) en Lorraine géré par la Région Grand Est

De contribuer au financement du SIM pour un montant annuel de 3 850 € et d'inscrire ces crédits au budget annexe des transports, chapitre 011 – art. 6288

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°3 à ladite convention et à prendre les dispositions nécessaires relatives à ce dossier

7.2 *Extension de la compétence des transports urbains vers les communes de l'Albe et des Lacs*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'organiser et de prendre en charge à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 le transport spécial des élèves sur l'ensemble du périmètre de notre EPCI vers les piscines et de lancer une consultation en vue de passer un marché pour la desserte de la piscine de Sarralbe,

De prendre en charge un transport par an vers la médiathèque communautaire pour les élèves de CP et de 6^{ème} de toutes les communes, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018

D'organiser sur toutes les communes les circuits spéciaux scolaires nécessaires au fonctionnement de nouveaux Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) compris dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération et d'engager une consultation à ce titre en vue de retenir un exploitant pour le circuit scolaire du nouveau RPI Rémering – Hilsprich qui sera effectif à la rentrée 2017/2018

De prendre les dispositions suivantes à compter du 1^{er} juillet 2017 en matière d'arrêt de bus et de mobilier urbain dotant ces arrêts :

- * intégrer les douze communes de l'ancien territoire de l'Albe et des Lacs par avenant dans le marché de fourniture et d'entretien du mobilier urbain du réseau Cabus passé avec Clear Channel sans augmentation du volume du marché,
- * étendre à ces communes la participation de 5 210 euros versée aux communes qui décident d'installer un abribus différent de celui proposé dans le marché conclu avec Clear Channel,
- * mettre aux normes la signalisation réglementaire verticale et horizontale des arrêts de bus existants sur ces communes,
- * étendre à ces communes la participation de 4 100 euros par arrêt pour la mise aux normes PMR des arrêts de bus en les équipant de bordures-quais et de bandes podotactiles,

De lancer une consultation en vue d'étendre le service de transport adapté aux Personnes à Mobilité Réduite à ces communes dès que le Conseil Communautaire aura affiné les règles d'accès à ce service,

De s'engager à mener un travail de coopération avec la Région Grand Est en vue de la passation d'une convention portant sur le réseau interurbain existant au 1^{er} janvier 2017 sur ces communes, étant entendu que la définition d'une nouvelle offre de service sera appréhendée dans le cadre

d'une réflexion concertée entre Autorités Organisatrices sur les schémas de transport de la Région et de la Communauté d'Agglomération prévus pour septembre 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à engager les démarches nécessaires à ces fins et à signer tout document, convention au marché se rapportant à ce dossier, étant précisé que les crédits sont prévus au budget annexe des transports.

7.3 Adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public

Décide
à l'unanimité des voix,

D'adhérer à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP)

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre les dispositions nécessaires et à signer tout document se rapportant à ce dossier

8. Habitat

8.1 Garantie d'emprunts à Sarreguemines Confluences Habitat

Décide
à l'unanimité des voix,

D'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 500 000 € souscrit par Sarreguemines Confluences Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt constitué de deux Lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 4 logements sis 22 rue Principale à Wiesviller dont les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLA-I
Montant :	130 000 €
Durée totale du Prêt :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	370 000 €
Durée totale du Prêt :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

De s'engager pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et à effectuer le paiement de l'ensemble des sommes contractuellement dues par Sarreguemines Confluences Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

De s'engager sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à Sarreguemines Confluences Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

De s'engager, pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre les dispositions nécessaires à cet effet et à intervenir au contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Sarreguemines Confluences Habitat.

9. Ordures Ménagères

9.1 Cession d'une benne à ordures ménagères

Décide

à l'unanimité des voix,

De céder la benne à ordures ménagères immatriculée BD701YT pour un montant total de 3 200 € TTC à la société RE-BOM,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

9.2 Signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'Ademe - demande de subvention

Décide

à l'unanimité des voix,

Pour la période de juin 2017 à juin 2020 :

D'approuver le principe d'un partenariat avec l'ADEME en vue de la signature d'un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire. Ce contrat permettra d'obtenir une aide de l'Ademe à hauteur de 135 000 € sur une durée de deux ans pour ses dépenses de fonctionnement (communication, animations, moyens humains...). Un supplément d'1 €/habitant sera versé au terme des trois années du contrat selon l'atteinte des objectifs définis,

D'adopter les pistes d'actions suivantes :

- Optimisation et harmonisation des collectes de déchets sur le territoire de la nouvelle Communauté d'Agglomération,
- Optimisation et la promotion des installations de collecte des déchets,
- Recherche de nouvelles filières de valorisation et de réemploi en déchèteries,
- Amélioration des gestes de tri et de prévention des déchets des ménages,
- Amélioration des performances de collecte des biodéchets,
- Prévention des déchets des professionnels,
- Extension de la redevance spéciale aux professionnels de l'ancien territoire de la CCAL et réflexion sur une grille tarifaire plus favorable au tri,
- Accompagnement d'initiatives locales en matière d'économie circulaire et/ou solidaire,
- Développement des circuits courts alimentaires et de la consommation responsable,
- Accompagnement des administrations et collectivités en matière de prévention des déchets,
- Exemplarité de la Communauté d'Agglomération,
- Développement du réemploi et de l'insertion sociale avec la création d'une recyclerie gérée par le Chantier d'Insertion Confluences Services ou la régie Ecotri et avec la pérennisation du Repair Café dans un local fixe,

De fédérer les acteurs du territoire, notamment les acteurs économiques, administratifs, associatifs et citoyens, dans une démarche participative de co-construction.

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué, à signer tous les documents et contrats destinés à intervenir à ce titre,

De solliciter le concours financier du Fonds Déchets de l'Ademe Grand Est, du programme LEADER 2014-2020, de la Région Grand Est, de la DIRECCTE, d'Ecofolio, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du Fonds de Transition Energétique et de tout autre organisme.

D'inscrire les crédits nécessaires aux trois prochains budgets primitifs à savoir 562 500 euros de fonctionnement et 2 970 000 euros d'investissements, soit 3 532 000 euros au total. Le total des aides attendues est de 1 921 000 euros, dont maximum 200 500 euros dans le cadre du CODEC. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES (€ HT)					
Plan de financement (hors flotte OM GNC, recyclerie incluse)	Montant (€ HT)	ADEME CODEC	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	ADEME Fonds Déchets	LEADER	Région Grand Est	Ecofolio
Fonctionnement (dont moyens humains)	562 500	200 500	3 000				
Investissements	660 000			150 000	50 000	39 600	138 000
Total	1 222 500	581 100					
Autofinancement	641 400						

Plan de financement "Basculement flotte OM au GNC"	DEPENSES	RECETTES (€ HT)	
	Montant (€ HT)	TEPCV	Reprise anciens véhicules
Investissements	2 310 000	840 000	500 000
Total	2 310 000	1 340 000	
Autofinancement	970 000		

9.2 *Projet de recyclerie dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire avec l'Ademe*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le principe d'un projet de recyclerie dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC),

D'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit :

Détail du projet "recyclerie"		DEPENSES	RECETTES (€ HT)			
		Montant (€ HT)	ADEME Fonds Déchet	LEADER	Région Grand Est	
Fonctionnement	Prestation Ecotri (2 ETP/an)	243 000				
Investissements	2017	Outillage et machines	18 500	150 000	50 000	39 600
	2018	Achat du local	80 000			
		Travaux d'adaptation du local	130 000			
		1 Conteneurs « réemploi » (Woustviller)	6 500			
		Véhicule + matériel de collecte préservante	30 000			
2019	Logiciel	3 500				
	2019	5 Conteneurs « réemploi » (autres déchèteries)	31 000			
Total		542 500	239 600			
Autofinancement		302 900				

D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2017 à 2019,

De solliciter, pour les investissements, une subvention FEADER auprès du GAL LEADER à hauteur de 50 000 €, une aide de 150 000 € auprès du Fonds Déchets de l'Ademe et de 39 600 € auprès de la Région Grand Est,

De solliciter le concours financier d'autres financeurs : DIRECCTE, Fonds de Transition Energétique et de tout autre organisme,

De s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué, à signer tous documents relatifs à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

10. Assainissement

10.1 Assainissement - Vente d'une tonne à lisier

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accepter l'offre de reprise de la société DGreen représentée par M. GROSZ Dominique pour la tonne à lisier de l'ancienne station d'épuration de Grosbliederstroff marque HEYWANG d'une capacité de 5 000 litres pour une valeur de 600 € TTC,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes dispositions et à signer toutes pièces dans le cadre de cette affaire.

10.2 Achat de terrains à la Ville de Sarreguemines et échange avec un agriculteur de Guebenhouse

Décide

à l'unanimité des voix,

D'acheter les terrains à la Ville de Sarreguemines, cadastrés n° 50 section 46 et n° 159 section 45, d'une contenance de 5 640 m², pour un montant de 2 820 €, par acte de vente en la forme administrative,

D'échanger les terrains précités avec les parcelles n° 228 et 230 section 13, situées sur le ban de Guebenhouse, d'une contenance de 1 545 m², avec Monsieur Pierret, propriétaire, par acte d'échange en la forme administrative,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document portant sur cette transaction foncière et à engager toute mesure nécessaire à cet effet.

12. Médiathèque

12.1 Fonctionnement du réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la convention provisoire, d'une durée ferme d'un an, pour les bibliothèques de Hambach, Loupershouse, Puttelage-aux-Lacs, Rémering-les-Puttelage et Sarralbe,

De valider la nouvelle convention pour l'ensemble des bibliothèques du réseau, qui entrera en vigueur en 2018,

D'entériner le principe d'un changement de logiciel pour l'ensemble du réseau,

D'approuver une tarification commune des services pour toutes les bibliothèques,

D'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous les documents relatifs à ces décisions, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

12.2 Demande de subvention pour le changement de logiciel de gestion de bibliothèque

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider le principe d'un changement de logiciel de gestion de bibliothèque pour un montant de 30 000 € hors taxe,

De solliciter une subvention auprès de la DRAC Grand Est par le biais du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD), dans le cadre de l'opération de remplacement de ce logiciel de gestion de bibliothèque,

De porter au budget communautaire le montant de ces aides,

D'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous les documents relatifs à cette décision, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

12.3 Convention de partenariat entre l'OLCA et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Décide

à l'unanimité des voix,

De donner son accord pour la signature de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et l'OLCA pour une période allant d'avril 2017 à septembre 2018

De porter au budget communautaire le montant de la participation financière versée par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à l'OLCA, d'un montant de 5000 € par an sur deux ans,

D'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous les documents relatifs à cette décision, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

17. Animations

17.1 Demande de subvention : Cabanes, festival de Moselle.

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder une subvention de 5 000 euros à l'Association Moselle Arts Vivants au titre de l'année 2017 pour soutenir l'organisation du Festival Cabanes,

De prélever les crédits nécessaires au budget primitif 2017, chapitre 65,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tous les documents destinés à intervenir à ce titre.

18. Politique de la ville

18.1 Subvention 2017 à l'association Proximité

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association Proximité une subvention de 4 000 € au titre de l'exercice 2017, selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2017,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à la Politique de la Ville dans la Communauté à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

18.2 Subvention 2017 Centre Socioculturel de Sarreguemines - Action relais local 2017

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Centre Socioculturel une subvention de 1 000 € au titre de l'exercice 2017, selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2017,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

20. Nouvelles Technologies

20.1 Demande de subvention supplémentaire Mosaik TV et désengagement Mirabelle TV.

Décide

à l'unanimité des voix,

L'octroi d'une subvention supplémentaire de 82 000 € par an à l'association Mosaik TV suite aux extensions de mission liées à la fusion ;

De préciser que pour l'année 2017, cette subvention supplémentaire sera proratisée sur 6 mois et que son montant sera donc de 41 000 € ;

D'autoriser le Président à signer un avenant à la convention de financement de Mosaik pour prendre en compte cette hausse de subvention ;

De solliciter le retrait de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences du syndicat mixte numérique pour la communication audiovisuelle (SMNCA) de Mirabelle TV à la fin de la période du contrat en cours ;

D'autoriser le Président, le cas échéant, à engager les démarches dans ce sens.

20.2 Délégation de Service Public Très Haut Débit dans les ZAE - Avenant N° 2 au contrat initial

Décide

à l'unanimité des voix,

De donner son accord pour la signature de l'avenant N°2 au contrat liant la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à la société ALSATIS,

De prendre acte de la nécessité d'opérer une évolution de notre réseau très haut débit dans les zones qui nécessitera un investissement de 17 770,00 € HT pour la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces fins,

D'autoriser le Président à signer le présent avenant, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

21. Divers

21.1 Avenant n°5 au contrat de concession pour le service public de la distribution publique d'énergie électrique en date du 6 juin 1993.

Décide

à l'unanimité des voix,

De donner son accord pour la signature de l'avenant n°5 au contrat de concession pour le service public de la distribution publique d'énergie électrique en date du 6 juin 1993.

D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces fins,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant n°5 au contrat de concession pour le service public de la distribution publique d'énergie électrique en date du 6 juin 1993.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00

Le Président du Conseil Communautaire
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire